



Extrait du CGT ARLES

<https://cgtarles.fr/spip.php?article229>

La Justice Prud'homale entravée

- Actualités -

Date de mise en ligne : vendredi 27 avril 2012

Copyright © CGT ARLES - Tous droits réservés

I'Union Locale CGT d'arles et les conseillers CGT présents à Aix le 17 avril

Les Conseils de Prud'hommes connaissent des conditions de fonctionnement de plus en plus dégradées. Les procédures s'allongent, le délai moyen entre dépôt de la demande et la notification du jugement passe de 12 à 24 mois. La logique d'économie budgétaire et comptable ne permet pas de donner à la juridiction prud'homale la place qu'elle mérite et porte atteinte à l'accès au droit, au juge, au procès équitable déjà fortement attaqué par l'obligation de s'acquitter d'un timbre fiscal de 35 euros au Conseil des Prud'hommes et 150 euros en cour d'appel.

Lire la suite sur le fichier ci-après :



prud'hommes en danger 17.04.12

[*Voir les photos :*](#)

[*Voir le reportage de Radio-Maritima*](#)